

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2020

Le Conseil Municipal de Bouilly-en-Gâtinais, convoqué le 30 novembre 2020 s'est réuni en séance le 7 décembre 2020 à 20h00 sous la présidence de Monsieur VERNEAU Philippe, Maire,

Etaient présents : MM. VERNEAU Philippe, PALLU Christian, PALLU Thierry, BOUARD Pascal, BOBET Alain, BARILLET Jérôme, THIEBAULT Michel, GRELET Robert, Mmes JAMET Fernande, PERRAUD Isabelle.

Absents excusés : JOLIVET Stéphane

Secrétaire de séance : Isabelle PERRAUD

La séance a été ouverte sous la présidence de M. VERNEAU Philippe, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture du compte rendu de la séance du 26 octobre 2020.

I) Acceptation devis SOMELEC + demande de subvention auprès du SIERP

délib n°2020-048 – annule et remplace la 2020-047 s/s préf le

Le Maire présente aux membres du Conseil le devis de la société SOMELEC pour la mise en sécurité puis le remplacement d'une lanterne pour un montant de 833 €HT, soit 999,60 € TTC.

Le Conseil après en avoir délibéré, DÉCIDE,

Article 1 : D'accepter le devis présenté, pour un montant de 833 €HT, soit 999,60 € TTC

Article 2 : De solliciter une subvention maximale auprès du SIERP et l'autorisation

II) Acceptation devis SEDI EQUIPEMENT + demande de subvention auprès du Conseil départemental

délib n°2020-049 s/s préf le

Le Maire présente aux membres du Conseil le devis de la société SEDI EQUIPEMENT pour l'achat d'un miroir routier pour un montant de 481 € HT, soit 577.20 € TTC.

Le Conseil après en avoir délibéré, DÉCIDE,

Article 1 : D'accepter le devis présenté, pour un montant de 481 €HT, soit 577.20 € TTC

Article 2 : De solliciter une subvention maximale auprès du Conseil départemental dans le cadre de l'aide en faveur des communes à faible population et l'autorisation de préfinancer ces travaux.

Article 3 : D'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

III) Approbation du rapport de la Commission Locale des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Pithiverais / Compétences voirie d'intérêt communautaire et contribution au SDIS délib 2020-050 s/s préf le

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pithiverais est chargée d'évaluer le coût net des charges transférées par les communes lors de chaque transfert de compétence à la communauté de communes,

Monsieur le Maire indique que la CLECT de la CCDP s'est réunie le 26 octobre 2020 afin de déterminer le montant des transferts de charges liés à l'exercice des compétences Voirie d'intérêt communautaire et Contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour l'année 2020.

Il donne lecture du rapport afférent.

Selon la règle de majorité qualifiée, il appartient aux Conseils Municipaux de se prononcer sur le rapport de la CLECT puis au Conseil communautaire, à partir du rapport de la CLECT, de définir les attributions de compensation correspondant au coût de la compétence transférée.

Il invite ensuite le Conseil Municipal à approuver ledit rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé du Maire, après avoir délibéré,

APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Pithiverais, réunie le 26 octobre 2020.

IV) Questions diverses

- Le logement communal situé 2 rue de l'Eglise est libre à compter du 16 décembre 2020.
- Beaucoup de sinistres ont été déclarés à l'assureur cette année. Le prix de la cotisation 2021 augmente de 726 €.
- La première cavurne du cimetière a été vendue.
- La distribution des colis de Noël sera faite le samedi 19 décembre à partir de 14h00. Les colis seront déposés à chaque porte afin de respecter les distances sanitaires dues à la COVID-19.
- L'agence de l'eau a attribué à la commune une prime pour l'épuration de 622 €, contre 1.157 € en 2019.